



**Apprendre de la diversité canadienne pour aider
le Liban à bâtir un système qui mise
sur sa propre diversité**

*Compte-rendu de la mission d'information du RCPL auprès des
organisations non gouvernementales
au Liban du 4 au 16 mars 2005*

Fonds John Holmes



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Canada

**Apprendre de la diversité canadienne pour aider le Liban à bâtir un système qui
mise sur sa propre diversité**

*Compte-rendu de la mission d'information du RCPL auprès des organisations non
gouvernementales au Liban du 4 au 16 mars 2005*

Financé par :

Le Fonds John Holmes
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international - Canada

Équipe :

Coordination du projet : Marie-Claire Namroud

Administration du projet : Dany Namroud, Marc Suidan

Rédaction du rapport : Ralph Shayne, Karim Lebnan

Date d'impression:

Mars 2005

Contact:

Le Rassemblement canadien pour le Liban (RCPL)
Place Élysée C. P. 132
Laval (Québec) H7W 4K2
Canada
Tel : (514) 205-4226
Email : info@rcplonline.org
Web site: <http://www.rcplonline.org>

© Tous droits réservés. RCPL 2005.

Note: Ce document est préparé par le Rassemblement canadien pour le Liban (RCPL). Tous droits réservés. Pour des raisons de sécurité, aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou distribuée sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit ou être partagée avec des individus et des organismes sans l'autorisation écrite préalable du RCPL.

SOMMAIRE

Le 18 septembre 2004, le Rassemblement canadien pour le Liban (RCPL) organisa une rencontre entre experts des systèmes canadiens et libanais afin de trouver des façons de bonifier la démocratie libanaise.

Pour rendre compte des recommandations des experts, le RCPL a produit un rapport intitulé « Apprendre de la diversité canadienne pour aider le Liban à bâtir un système qui mise sur sa propre diversité ».

Ce rapport a été ensuite diffusé, du 4 au 16 mars 2005, par deux membres du RCPL qui sont allés à la rencontre de nombreuses associations œuvrant pour les droits de la personne et la démocratie au Liban.

Les personnes interrogées ont trouvé que le principal obstacle à l'épanouissement de la démocratie au Liban est le confessionnalisme, talonné par la corruption.

La recommandation qui a fait l'unanimité parmi les associations est par conséquent l'abolition du confessionnalisme, naturellement suivie par l'encouragement de la population à exiger l'imputabilité des responsables.

Les priorités des associations peuvent donc être regroupées sous quatre volets selon lesquels le Canada est invité à agir: soutenir le processus démocratique, la réforme du système judiciaire ainsi que les initiatives de conscientisation citoyenne et œuvrer pour la libération des détenus libanais en Syrie.

SOMMAIRE.....	3
1. INTRODUCTION.....	5
1.1. Présentation du RCPL.....	5
1.2. L'objectif des consultations.....	5
2. LES RÉACTIONS AU RAPPORT DES EXPERTS.....	7
2.1. Les Éléments manquants au Liban.....	7
2.2. Les obstacles à l'épanouissement d'une démocratie transparente et pluraliste au Liban.....	8
2.3. Les recommandations des experts.....	10
3. NOUVELLES RECOMMANDATIONS ET POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT	13
3.1. Soutenir le processus démocratique.....	13
3.2. Soutenir la réforme du système judiciaire.....	13
3.3. Soutenir les initiatives de conscientisation citoyenne.....	14
3.4. Venir en aide aux détenus libanais en Syrie.....	15
ANNEXE I - LE PROGRAMME	17
ANNEXE II – BIOGRAPHIE DES EXPERTS	18
ANNEXE III - COMMUNIQUÉ DE PRESSE	21
ANNEXE IV – LA LISTE DES ONG ET DES MILITANT-E-S INTERROGÉ-E-S	23
ANNEXE V – LA LISTE DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS ET PROJETS	25

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du RCPL

Le Rassemblement canadien pour le Liban, également connu sous le nom de RCPL, est une organisation canadienne à but non lucratif. Le RCPL a été fondé en 2001 par des Canadiens d'origine libanaise. Le RCPL est un groupe de promotion des droits de la personne n'ayant aucune affiliation politique ou religieuse. La mission du RCPL est de promouvoir le respect des droits fondamentaux au Liban, plus particulièrement les droits et libertés définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'équipe du RCPL se compose uniquement de bénévoles. Ceux-ci consacrent annuellement plus de 1500 heures à l'organisation. Le RCPL reçoit également un large appui de la part des Libanais-es du Canada, particulièrement à Montréal. Par sa liste de diffusion électronique, le RCPL rejoint régulièrement 2000 membres.

Le RCPL croit fermement que la Charte canadienne des droits et des libertés protège les droits et libertés des Canadien-ne-s. Aujourd'hui, les droits et libertés qu'elle protège sont tellement enracinés dans les institutions et la société canadienne qu'ils constituent les valeurs fondamentales du pays. Le RCPL estime que le Canada est une démocratie stable et prospère grâce à la prédominance de ces valeurs.

1.2. L'objectif des consultations

1.2.1. Le contexte

Le 18 septembre 2004, le Rassemblement canadien pour le Liban (RCPL) organisa une table ronde entre experts des systèmes canadiens et libanais. Le programme et la liste complète des noms des experts et des organismes qui y ont participé sont présentés dans les annexes I et II. Cette rencontre avait pour objectif de s'inspirer du modèle canadien afin de trouver des façons de bonifier la démocratie libanaise, notamment en ce qui a trait à la prise en compte de la diversité. Pour rendre compte des discussions et des recommandations des experts, le RCPL a produit un rapport intitulé « Apprendre de la diversité canadienne pour aider le Liban à bâtir un système qui mise sur sa propre diversité ». Un résumé des recommandations qui en ont résulté est présenté à l'annexe III.

Dans un deuxième temps, ce rapport a été diffusé à de nombreuses ONG libanaises. Du 4 au 16 mars 2005, deux membres du RCPL sont allés à la rencontre d'associations œuvrant pour les droits de la personne et la démocratie au Liban afin de sonder leur opinion sur le rapport. Cette démarche visait à transmettre les conclusions des experts aux représentants de la société civile libanaise dans le but de dégager un consensus sur les priorités à suivre pour améliorer la démocratie au Liban. À part les remarques pertinentes que les organisations non gouvernementales ont formulées, de nouvelles recommandations ont été proposées, ainsi que quelques consignes pour guider l'action de tout acteur extérieur, y compris le RCPL.

1.2.2. Contraintes et difficultés

La mission du RCPL au Liban a coïncidé avec des développements politiques de grandes ampleurs, conséquences de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. Le début de cette mission a été ainsi marqué par une manifestation pro-syrienne tandis que la fin du séjour a donné lieu à une autre manifestation encore plus impressionnante de l'opposition plurielle qui demande, notamment, la fin de l'ingérence syrienne au Liban. Accompagné de quelques incidents mineurs, ce bras de fer entre l'opposition libanaise et le camp pro-syrien n'a pas manqué de bousculer nos rendez-vous et d'orienter le discours de nos interlocuteurs.

Par souci d'équilibre, nous nous sommes bornés à rencontrer autant d'organisations non gouvernementales (ONG) que possible. Après avoir entrepris des contacts préliminaires avec une trentaine d'ONG, sélectionnées parce qu'elles nous apparaissent représentatives, efficaces et multiconfessionnelles, nous avons été en mesure de rencontrer des représentants de 12 de celles-ci. Les conditions politiques particulières, le souci d'objectivité et le désir de voir notre démarche déboucher sur des développements concrets nous ont amené à écarter de cette liste les politiciens, toutes tendances confondues.

1.2.3. L'échantillon : parité du genre et parité religieuse

Quinze personnes travaillant au sein de ces 12 ONG ont été ainsi interviewées.

La parité homme/femme a presque été atteinte : 40 % des représentants interrogés étaient des femmes. Sur le plan religieux, 40 % des personnes interrogées appartenaient aux différentes confessions musulmanes (y compris druze) tandis que le reste de l'échantillon était composé de chrétien-ne-s de différents rites.

En revanche, deux interlocuteurs ont affirmé, au fil des questions, avoir répondu en leur qualité personnelle plutôt qu'en tant que représentants de leur organisme. Il serait donc judicieux de ne pas lier automatiquement les prises de position d'un individu donné à son organisme respectif, surtout lorsque les questions touchaient des problématiques qui étaient en-dehors du domaine d'intervention de l'ONG.

L'échantillon couvre des ONG travaillant sur des domaines variés, notamment : les droits de la personne en général, les droits de la main d'œuvre étrangère, les droits des réfugiés, les victimes de la guerre, le processus démocratique et électoral, l'indépendance et l'intégrité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'éducation à la paix, la laïcisation et le dialogue intercommunautaire. Une liste complète des ONG rencontrées est présentée à l'annexe IV.

2. LES RÉACTIONS AU RAPPORT DES EXPERTS

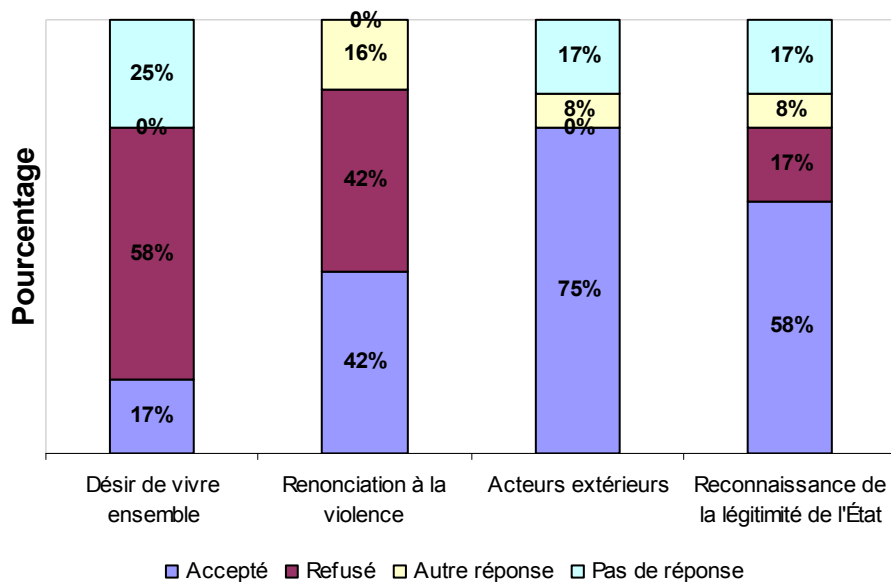
Le rapport a été dans l'ensemble bien accueilli par la société civile libanaise, avec une insistance particulière sur une analyse plus conforme à la réalité sur le terrain afin d'émettre des recommandations mieux ciblées, au service de la démocratie au Liban.

De façon générale et lorsque les conditions le permettaient, nous avons présenté le rapport aux représentants des ONG en utilisant une présentation Power Point et en notant, au fur et à mesure de la présentation, leurs commentaires. Par la suite, nous avons discuté de façon moins dirigée de leurs préoccupations actuelles et de possibles partenariats avec le RCPL. Les réactions des représentants des ONG couvrent l'ensemble des conclusions des experts relatives aux *éléments manquants* et aux *obstacles* à l'épanouissement d'une démocratie transparente et pluraliste au Liban ainsi que celles relatives aux *recommandations* susceptibles de contribuer à l'instauration de ces critères démocratiques.

2.1. Les Éléments manquants au Liban

Les réponses des ONG ont varié pour chaque élément identifié par les experts comme étant un élément manquant dans le système libanais. Deux faits marquants étaient le refus d'une grande majorité (58%) des NGO que le désir des libanais de vivre ensemble constitue un problème important pour l'établissement d'une démocratie pluraliste au Liban, alors que 75% étaient d'accord que le recours aux acteurs extérieurs en était un. Tous les résultats sont illustrés dans la figure 1.

Figure 1. Réponses aux éléments manquants au Liban



2.1.1. Le désir de vivre ensemble du peuple libanais

La majorité des ONG (58 %) a vivement protesté contre le présumé « manque de désir des Libanais de vivre ensemble », jugeant que c'est un phénomène marginal à l'échelle de la population libanaise. Cependant, 17 % des ONG sont toujours de l'avis que ce désir n'existe effectivement pas, malgré le vœu pieux des politiciens.

2.1.2. La renonciation à la violence comme mode d'expression politique

Les avis sont en revanche partagés (42 % de part et d'autre) sur ce que les experts avaient identifié comme étant une « trop grande acceptation de la violence comme mode d'expression politique ». Selon plusieurs personnes rencontrées, il s'agirait plutôt d'une résignation à la violence, attitude très présente pendant la guerre (1975-1990) mais aujourd'hui en voie de disparition, à l'exception de quelques graves incidents encore non élucidés qui jettent d'ailleurs une ombre sur les tenants de la sécurité au Liban, plutôt que sur la majorité des politiciens. Quoi qu'il en soit, plusieurs représentants d'ONG pensent que ces événements violents sont à mettre, pour la plus part, sur le compte d'interventions des services de sécurité étrangers (israéliens ou syriens notamment). Il n'en demeure que les autres personnes interrogées estiment que les Libanais n'ont encore pas tourné le dos à la violence, aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée.

2.1.3. Le refus de recourir à des acteurs extérieurs

Le « refus de recourir à des à des acteurs étrangers » fait presque l'unanimité comme élément manquant avec 75 % d'avis favorables. Cette pratique qui consiste à solliciter des appuis à l'étranger est même tellement bien ancrée dans les mœurs politiques du pays qu'elle est devenue acceptable, selon 8 % des avis exprimés.

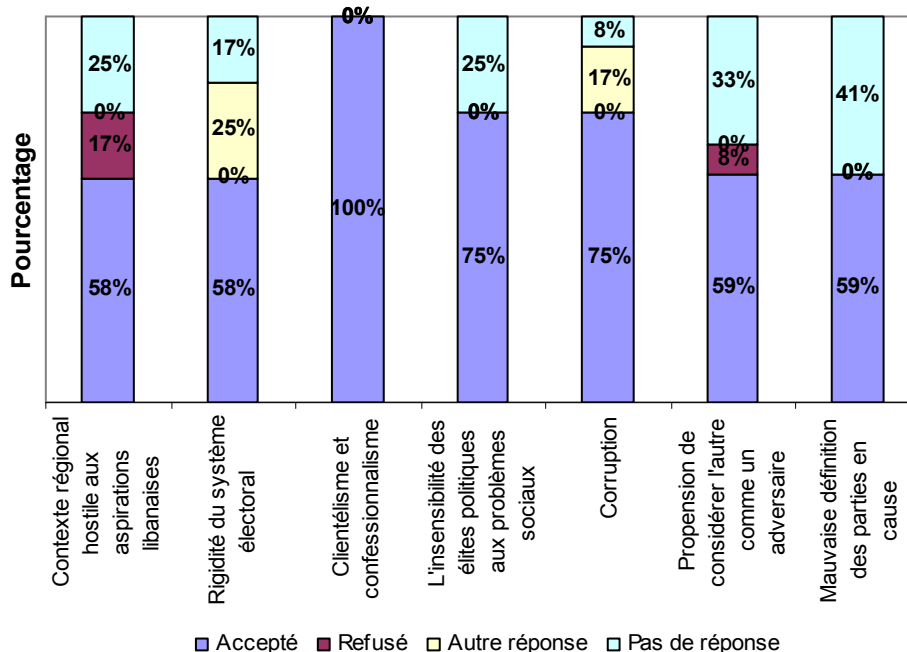
2.1.4. La reconnaissance de la légitimité de l'État libanais

Une majorité de 58 % des opinions sondées est du même avis que les experts: la reconnaissance de la légitimité de l'État libanais manque cruellement. Cette même majorité affirme en outre que c'est la loyauté envers la communauté confessionnelle qui prime sur la celle envers l'État libanais, ce qui érode la légitimité de ce dernier. Un autre 8 % considère que ce sont les institutions étatiques qui manquent de légitimité plutôt que le concept de l'État-nation.

2.2. Les obstacles à l'épanouissement d'une démocratie transparente et pluraliste au Liban

Les réponses des ONG ont aussi varié pour chaque élément identifié par les experts comme étant un obstacle à l'épanouissement d'une démocratie transparente et pluraliste au Liban. Le clientélisme et le confessionnalisme ont occupé le premier rang avec l'accord de 100% des ONG. La corruption et l'insensibilité des élites politiques aux problèmes sociaux occupent le deuxième et le troisième rang (Figure 2).

Figure 2. Réponses aux obstacles entravant l'épanouissement de la démocratie au Liban



2.2.1. Les limites imposées par un contexte régional hostile aux aspirations légitimes du Liban

Le contexte régional hostile constitue un obstacle à l'épanouissement de la démocratie libanaise pour 58 % des ONG. Une proportion de 17 % considère en revanche que c'est la désunion des Libanais qui les rend vulnérables aux aléas de la politique régionale.

2.2.2. Une trop grande rigidité du système libanais, en particulier sur le plan électoral

Une grande proportion (58 %) de l'échantillon a critiqué l'aspect invariablement confessionnel du système électoral, tandis que 25 % critiquent le changement fréquent du découpage électoral sans pour autant induire une alternance au pouvoir.

2.2.3. Clientélisme et confessionnalisme

Le clientélisme et le confessionnalisme arrivent au premier rang des obstacles à la démocratie. Selon toutes les ONG sans exception, c'est un mal à combattre à tous les échelons de la vie publique libanaise, faute de quoi toute réforme ou toute initiative demeurera lettre morte. Fait significatif, nombre de projets en cours d'élaboration ou d'exécution au sein de la société civile libanaise s'attaquent à ces obstacles de tailles.

2.2.4. L'insensibilité des élites politiques envers les problèmes sociaux

Les trois quarts des ONG sont de l'avis que l'insensibilité des politiciens aux besoins de la population constitue un obstacle à la démocratie. Aussi bien pour les experts que pour

nos interlocuteurs, les élites politiques sont surtout épinglées à cause de la mauvaise répartition de la richesse dans le pays.

2.2.5. Le problème de la corruption

Les trois quarts des ONG considèrent la corruption comme étant un obstacle majeure à la démocratie puisqu'elle est généralisée: on la rencontre à tous les échelons de l'appareil étatique et dans tous les secteurs de la société. Pour 17 % de l'échantillon, la corruption généralisée n'est qu'un symptôme de l'absence de l'État de droit, principal obstacle à l'épanouissement de la démocratie.

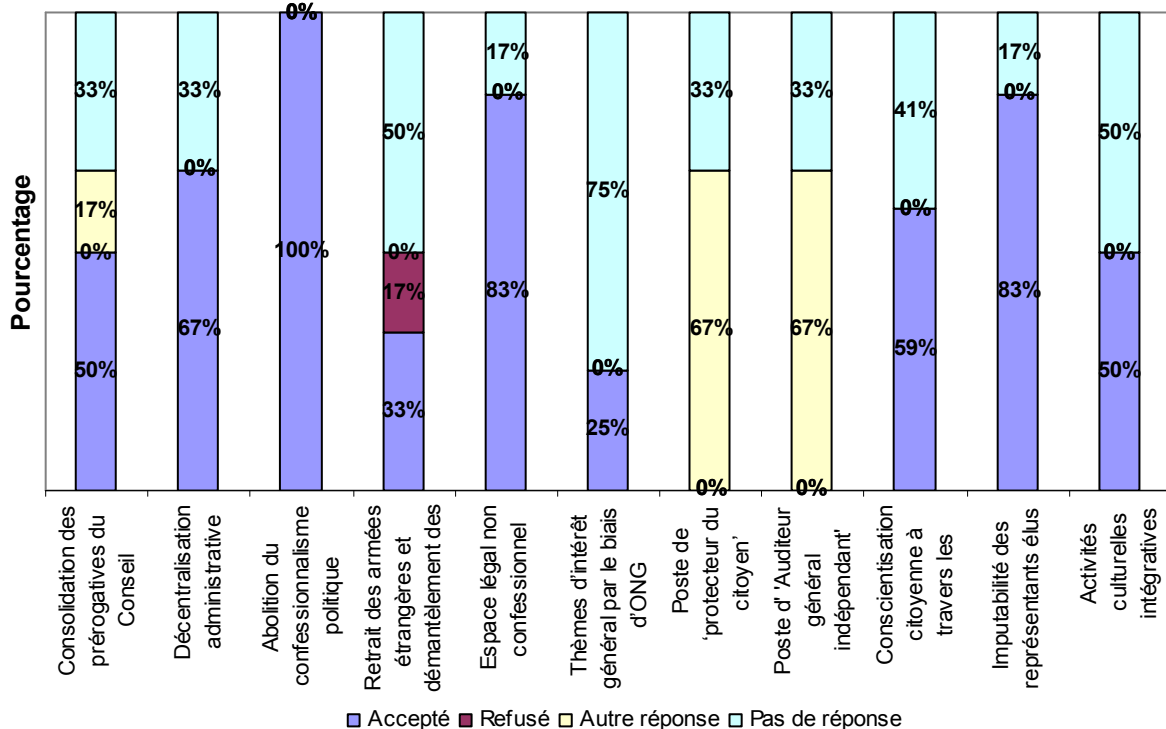
2.2.6. La propension de considérer l'autre comme un adversaire

Une proportion de 58 % est d'accord avec l'affirmation des experts que l'autre est généralement considéré comme un adversaire au Liban, surtout en politique. Une minorité de 8 % estime que la capacité des adversaires politiques d'hier à s'allier au sein d'une opposition plurielle prouve le contraire.

2.3. Les recommandations des experts

Les réponses des ONG ont aussi varié pour chacune des recommandations suggérées par les experts afin d'établir une démocratie transparente et pluraliste au Liban. La recommandation appelant à l'abolition du confessionnalisme politique a recueilli 100% d'appui. La création d'un espace légal non confessionnel et l'encouragement de la population à exiger l'imputabilité des représentants élus ont connu une très forte acceptation (83%) parmi les ONG consultées. Les réponses aux recommandations sont illustrées dans la figure 3.

Figure 3. Réponses aux recommandations des experts



2.3.1.1. La consolidation des prérogatives du Conseil économique et social

La moitié des ONG sondées est favorable à la consolidation des prérogatives de ce conseil tandis que 17 % estiment que ce conseil n'a pas de mandat réel.

2.3.1.2. La décentralisation administrative

Les deux tiers des avis exprimés sont d'accord avec le principe de décentralisation. Certains estiment qu'il faut cependant veiller à ce que cette décentralisation ne renforce pas le confessionnalisme à travers le transfert de pouvoirs vers des régions monochromes.

2.3.1.3. L'abolition du confessionnalisme politique

Avec 100 % d'avis favorables, l'abolition du confessionnalisme politique prime sur toutes les autres recommandations. Nécessaire pour la lutte contre la corruption et le clientélisme, tout le monde s'accorde à dire que cette abolition doit être complète mais les avis divergent quant à son d'application immédiate ou graduelle, à travers une réforme draconienne de la loi électorale ou seulement après la laïcisation des mentalités.

2.3.1.4. Le retrait de toutes les armées étrangères et le démantèlement des milices

Un large consensus existe sur le retrait des armées étrangères. Les avis concernant le démantèlement des milices armées tel que le Hezbollah sont néanmoins partagés: 50% des ONG se sont abstenues de donner une réponse, 33% sont d'avis de la nécessité de son désarmement, alors que 17% s'y opposent carrément. Ceux qui étaient d'avis pour le désarmement considèrent cependant que son désarmement devrait être négocié, pour ne pas donner lieu à des combats rangés.

2.3.2. Créer un espace légal non confessionnel

Dans le sillage de l'abolition du confessionnalisme politique, la création d'un espace légal non confessionnel suscite l'enthousiasme de 83 % des ONG avec l'insistance d'étendre cet espace légal à tous les aspects du statut personnel.

2.3.3. Soutenir des thèmes d'intérêt général tels que la justice sociale par le biais d'organisations non gouvernementales à grande représentativité

Soutenue à hauteur de 25 %, cette mesure, évidemment intéressante pour les ONG, est trop évidente pour soulever les passions. Cette recommandation se reflète en revanche dans les différents projets proposés par l'ensemble des ONG.

2.3.4. Établir un lien direct entre citoyens et institutions étatiques par l'établissement d'un poste de « Protecteur du citoyen »

Également soutenue par la majorité des ONG rencontrées, cette recommandation est quelque peu dépassée, selon 67 % des répondants, puisque le poste de « Médiateur de la République » a été créé voici quelques mois. Ces ONG souhaitent par ailleurs qu'une personne soit nommée à ce poste.

2.3.5. Garantir l'imputabilité et la transparence des institutions étatiques en créant un poste d'«Auditeur général» indépendant

Cette recommandation est également désuète, selon 67% des ONG, puisqu'il existe plusieurs mécanismes de contrôle financier (la Cour des comptes), judiciaire (l'Inspection judiciaire) et de la fonction publique (l'Inspection centrale et le Conseil disciplinaire) ainsi qu'une Cour de justice spéciale veillant sur l'imputabilité du Président de la République et des ministres. Les avis rendus par ces organismes sont cependant à caractère consultatif. Il suffit donc, selon ces ONG, d'activer toutes ces instances de contrôle, de consolider leurs prérogatives, de sauvegarder leur indépendance et de veiller sur leur intégrité. D'aucuns notent cependant que toutes ces garanties sont impossibles à obtenir en l'absence de l'État de droit.

2.3.6. Promouvoir la responsabilité et la conscientisation citoyennes par le biais de programmes portant sur les questions locales

Susceptible d'inculquer le sens du civisme aux populations par le biais d'initiatives localisées, cette recommandation revêt un intérêt particulier pour 59 % des ONG.

2.3.7. Promouvoir et encourager la population, par le biais de l'éducation civique, à exiger l'imputabilité des représentants élus

Cette mesure figure en bonne place avec 83 % d'avis favorables, d'autant plus que la conscientisation de la population fait partie intégrante de l'action de plusieurs ONG. À cet effet, une inquiétude spécifique a été formulée quant au besoin urgent de réformer les cours d'éducation civique dispensés dans les écoles afin de le débarrasser de la propagande politique qui contredit parfois les droits de la personne et les principes démocratiques.

2.3.8. Promouvoir des activités culturelles intégratives

Avec 50 % d'appui, il s'agit d'une autre recommandation qui focalise l'action de plusieurs ONG qui organisent des activités culturelles multiconfessionnelles. Fait notable, plusieurs critiquent l'absence d'un manuel d'histoire unifié au Liban, un vecteur culturel essentiel pour favoriser le dialogue intercommunautaire.

3. NOUVELLES RECOMMANDATIONS ET POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT

Les ONG libanaises rivalisent de créativité sans perdre le nord lorsqu'il s'agit de proposer des mesures concrètes pour consolider la démocratie et les droits de la personne. Quatre axes d'intervention possibles ont été identifiés d'après les 12 ONG.

3.1. Soutenir le processus démocratique

LADE, CDRL, MIRSAD, Lebanese Transparency, Hiwar et le Collectif des victimes de la guerre ont toutes fait état d'inquiétudes quant à la régularité de la prochaine échéance électorale prévue en mai 2005 au Liban.

Ces ONG insistent sur l'adoption et l'application d'une loi électorale qui garantisse un découpage électoral avec pour seuls critères la meilleure représentativité possible, des listes électorales à jour, une campagne électorale bien balisée, la plus grande participation possible des électeurs, un vote sans irrégularités, un décompte rigoureux des bulletins et un recours neutre et intègre en cas de litiges.

LADE, CDRL et MIRSAD concentrent actuellement leurs efforts sur l'éducation des électeurs, sur la formation d'observateurs libanais et sur la diffusion de leur projet de loi électorale respectif dans le but de le faire adopter par Parlement.

La disponibilité, sur place, des compétences nécessaires à la surveillance des élections ne manquent donc pas, et pourtant, les politiciens de tous bords, au pouvoir comme dans l'opposition, exigent actuellement la présence d'observateurs étrangers pour veiller au bon déroulement du processus électoral.

Fort de sa longue tradition démocratique et de sa récente mission d'observation en Ukraine, le Canada est en bonne position pour envoyer des observateurs pour superviser les élections législatives libanaises prévues pour mai 2005. Cette présence canadienne serait très bien accueillie par les Libanais-es éprouvé-e-s suite aux événements des dernières semaines et fort appréciée par des centaines de milliers de Canadien-ne-s d'origine libanaise. Par ailleurs, il existe plusieurs pistes de collaboration avec les ONG susmentionnées dans le domaine des réformes démocratiques dans le but d'aboutir à l'abolition du très problématique professionnalisme politique (ANNEXE V).

3.2. Soutenir la réforme du système judiciaire

La principale revendication de la plupart des ONG demeure un système judiciaire intègre, seul garant de l'imputabilité et de la primauté de la loi. La lutte contre le clientélisme et la corruption ne peut être menée à bien sans le règne de la loi. CDRL, MIRSAD, LADE, Hiwar, Amnistie Internationale et Lebanese Transparency appellent donc à la réhabilitation du système judiciaire.

Selon CDRL et MIRSAD, cette démarche peut se faire en réformant le corps judiciaire. Celui-ci n'est formé que de 400 juges. Aussi, une fois l'intégrité du corps judiciaire acquise, celui-ci pourra rétablir l'État de droit partout au pays. Ces deux ONG n'hésitent déjà pas à exiger l'imputabilité individuelle des juges en cas d'irrégularités. CDRL et MIRSAD sont également favorables à l'imputabilité des organisations étrangères œuvrant dans tous les domaines pertinents au Liban. Une éventuelle évaluation de l'action de l'ACDI pourrait servir d'exemple à suivre. Car, même au niveau des ONG étrangères ou libanaises, il arrive de constater des irrégularités choquantes.

Lebanese Transparency préconise à son tour de lutter contre la corruption en faisant adopter une loi sur l'accès à l'information. Ce projet de loi est actuellement en cours d'élaboration.

Amnistie Internationale, qui dénonce régulièrement les violations des droits de la personne par les autorités libanaises, fait campagne pour l'adhésion du Liban à la Cour pénale internationale, afin de mettre un terme à l'impunité des personnes responsables des crimes les plus graves commis aussi bien au plan national qu'international.

De son côté, LADE appelle à mettre un terme à l'impunité des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif lorsqu'ils interviennent illégalement dans le processus électoral, ce qui rend de plus en plus urgente une séparation claire entre ces trois pouvoirs.

En outre, l'abolition du confessionnalisme qui a coalisé toutes les ONG durant les consultations devrait figurer en bonne place dans toute stratégie visant à lutter contre la corruption.

Leader mondial en matière de transparence et d'imputabilité, le Canada est aujourd'hui appelé à répondre aux interrogations des ONG concernant les projets de l'ACDI au Liban et surtout à épauler l'une ou l'autre des actions de ces cinq ONG (ANNEXE V).

3.3. Soutenir les initiatives de conscientisation citoyenne

L'éducation à la paix et aux droits de la personne ou encore le dialogue intercommunautaire est le chemin emprunté par la société civile afin de consolider la fragile mosaïque libanaise, un tissu social complexe où s'enchevêtrent clans, cultures, communautés confessionnelles et clivages régionaux. C'est à travers la culture et le dialogue que cinq ONG consolident la coexistence: Hiwar, Insan, le Courant de la société civile, le Collectif des victimes de la guerre et Frontiers Center.

Insan fait de l'initiation des enfants aux droits de la personne sa mission. Le dialogue est le mot d'ordre de Hiwar, un forum multiconfessionnel de jeunes libanais-es. Le Courant de la société civile veut faire de même avec son ciné-club interscolaire, sans oublier sa très populaire campagne de laïcisation. Le Collectif des victimes de la guerre veut entreprendre un travail de mémoire sur la guerre pour qu'elle ne se répète plus. (ANNEXE V)

Le Canada vient déjà en aide à travers l'ACDI. LADE n'a pas manqué d'appeler à l'élargissement de l'action de cette agence canadienne qui soutient les activités culturelles faisant la promotion du dialogue intercommunautaire. Le Canada a en effet beaucoup à proposer en matière de multiculturalisme et de gestion des minorités tandis que le Liban a encore un long chemin à faire dans ces domaines. Un rôle accru de l'ACDI au Liban et un soutien élargi à la société civile libanaise sont vivement souhaités.

3.4. Venir en aide aux détenus libanais en Syrie

SOLIDE est la seule association qui milite pour la libération des citoyens libanais arbitrairement détenus dans les prisons syriennes. Elle est largement composée par les familles des prisonniers et a documenté près de 280 cas. Malgré les preuves irréfutables de leur présence dans les prisons syriennes (les familles les ayant rencontrés en prison ou la confirmation de leur présence ayant été faite par des prisonniers libérés, etc.), ces détenus sont officiellement toujours inexistantes selon les autorités syriennes et libanaises.

SOLIDE a d'abord sollicité l'aide du gouvernement libanais pour repérer les 280 personnes. Ce dernier a mis sur pied une commission d'enquête qui n'a abouti à aucun résultat. SOLIDE s'est ensuite déplacée à Damas pour plaider sa cause auprès du gouvernement syrien. Après avoir été accueillis la première fois pour prendre un rendez-vous officiel auprès des responsables syriens, les représentants de SOLIDE ont été interdits d'entrée sur le territoire syrien le jour du rendez-vous.

Étant composée de 60 % de musulmans et de 40 % de chrétiens, SOLIDE a demandé l'aide des autorités religieuses des principales communautés confessionnelles, sans résultat. Cette association n'a même pas réussi à convaincre la nouvelle opposition plurielle de faire sienne la seule revendication des familles des détenus : la libération de leurs proches.

En d'autres termes, des centaines de citoyens libanais n'ont aucun soutien, ni au sein de leur communauté confessionnelle respective ni dans leur pays. Pendant ce temps là, les familles des victimes reçoivent épisodiquement des nouvelles de leurs proches détenus, parfois sous forme de cadavre.

Il est certain que le facteur temps ne joue donc pas en leur faveur. Au contraire, ces prisonniers sont au premier rang des personnes les plus susceptibles de devenir les prochaines victimes des troubles actuels. C'est, du moins, l'actuelle préoccupation de SOLIDE. L'ONG nous a confié sa crainte d'assister impuissant à un second Abou Ghouraïb.

En effet, avant de servir de centre de détention — et de torture — aux forces américaines en Irak, la prison d'Abou Ghouraïb a servi de centre de détention et de torture aux baasistes irakiens. Ainsi, de nombreux opposants politiques au régime de Saddam Hussein y ont été emprisonnés et torturés. Avant que la prison ne tombe aux mains des forces américano-britanniques, de nombreux détenus ont été sommairement assassinés. On craint que le même scénario ne se répète à l'encontre des prisonniers libanais en Syrie.

Le Canada s'est déjà prévalu des mêmes valeurs enchâssées dans la « Charte canadienne des droits et libertés » pour venir en aide à des non Canadien-ne-s dont les droits étaient brimés en Syrie. Le Canada a en effet joué un rôle de premier plan en 1991 pour que les droits des juifs de Syrie soient respectés.

Le Canada est sollicité une fois de plus pour prendre la défense des centaines d'individus qui ploient sous la torture. Une liste complète des noms des détenus libanais a déjà été soumise aux Affaires Étrangères par RCPL depuis Janvier 2003 sans voir aucune action concrète pour les aider. Une telle action s'avère aujourd'hui très urgente vu le danger réel qui menace la vie de ces détenus à cause de la situation politique très volatile en Syrie et au Liban présentement. Ces détenus qui n'ont jamais eu, qui n'ont toujours pas et qui n'auront probablement aucun recours dans l'avenir.

ANNEXE I - Le Programme

1. Accueil et tour de table

- a. Présentation du RCPL, de ses membres, de leur spécialisation ; présentation du programme et des objectifs de l'atelier

2. Présentation du système canadien

Modérateur : Marie-Joëlle Zahar (Université de Montréal)

- a. Aperçu historique du système politique canadien et l'impact des changements démographiques.

Christian Leuprecht, Queen's University / Collège royale militaire du Canada

- b. Comprendre la structure politique actuelle et le système électoral canadien.

Claude Denis, Université d'Ottawa

- c. Pourquoi les nationalistes canadiens-français ne sont pas satisfaits au sein de la fédération canadienne ?

John Mc Garry, Queen's University

3. Table ronde

- a. Comment le Canada constitue-t-il un exemple réussi de système multinational ?
- b. Quels sont les éléments qui font qu'un système est durable et viable ou non ?

4. Présentation du système libanais

Modérateur : Razmik Panossian (Droits et Démocratie, Montréal)

- a. Un aperçu historique du système politique libanais et l'impact des changements démographiques sur le pays.

Paul Kingston, University of Toronto

- b. Comprendre la structure politique actuelle et le système électoral libanais.

Massoud Younes, Droit et Société et Al Massar, Liban

- c. Pourquoi les groupes confessionnels libanais ne sont-ils pas satisfaits au sein du système libanais ?

Marie-Joëlle Zahar, Université de Montréal

5. Table ronde

- a. Quels sont les éléments viables du système libanais ?
- b. Comment le système libanais peut-il s'inspirer du système canadien ?

ANNEXE II – Biographie des experts

Claude Denis

Directeur du Centre d'études en gouvernance
École d'études politiques, Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
cldenis@uottawa.ca

Claude Denis est directeur du Centre d'études en gouvernance et professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Il est l'auteur de nombreux articles sur la question autochtone canadienne, dont « We Are Not You. First Nations and Canadian Modernity » (1997). En politique canadienne, il s'intéresse également aux minorités francophones et aux conflits liés aux nationalismes. Au surplus, il est un observateur averti de la scène politique mexicaine. Après avoir obtenu un doctorat en sociologie à l'université de Toronto, Denis a été professeur de sociologie et d'études canadiennes pendant plusieurs années à l'université d'Alberta. Depuis 2003, il enseigne à l'Université d'Ottawa.

Paul Kingston

Professeur associé au International Development Studies and Political Science
University of Toronto at Scarborough
Toronto, Ontario
kingston@chass.utoronto.ca

Professeur associé en science politique à l'université de Toronto, Paul Kingston a obtenu un doctorat de l'université d'Oxford (Royaume-Uni) avant de travailler pour le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) à Damas (Syrie). Il s'est ensuite consacré à l'enseignement à l'université de Toronto. Kingston est un spécialiste de la politique et de l'histoire du Proche-Orient. Il s'intéresse plus particulièrement aux liens existants entre la religion et la politique. Kingston a écrit plusieurs articles sur le Liban, dont « Patrons, Clients and Civil Society: the Politics of the Environment in Postwar Lebanon » (*Arab Studies Quarterly*, hiver 2001).

Christian Leuprecht

Department of Political Studies
Queen's University,
Kingston, Ontario
leuprech@post.queensu.ca

Né à Munich (Allemagne) Christian Leuprecht a vécu successivement au Koweït, à Munich, à Toronto (B.A.), à Grenoble (D.É.A.) et à Toronto (M. A. et Ph. D.). Sa thèse de doctorat s'intéressait aux liens entre la violence politique, les revendications ethniques et la démographie. Depuis 2003, il est chercheur au département de sciences politiques et économiques du Collège militaire royal du Canada (Kingston, Ontario). Leuprecht est également chercheur associé au Institute for Intergovernmental Relations du School of

Policy Studies (Queen's University). Leuprecht est un expert en démographie comparative.

John McGarry

Professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le nationalisme et la démocratie

Department of Political Studies,

Queen's University,

Kingston, Ontario

Canada K7L 3N6

mcgarryj@qsilver.queensu.ca

<http://www.queensu.ca/politics/mcgarry.html>

Originaire de Belfast John McGarry a vécu sa jeunesse en Irlande du Nord avant d'obtenir son doctorat au Canada, à l'université de Western Ontario, où il y a par la suite enseigné la science politique de 1989 à 1998. De 1999 à 2002, il a enseigné au département de science politique à l'université de Waterloo (Ontario). Actuellement, il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le nationalisme et la démocratie en plus d'enseigner au département de science politique de l'université Queen's (Kingston, Ontario). McGarry s'est taillé une réputation mondiale comme chercheur dans le domaine du nationalisme. Auteur prolifique, il a dirigé la rédaction de « Northern Ireland and the Divided World » (2001) et a co-dirigé de nombreux ouvrages dont « The Future of Kurdistan in Iraq » (2004). Il a également rédigé plusieurs articles sur les modes de règlement des conflits (consociationalisme, sécession, autonomie territoriale, etc.) dans des revues spécialisées telles que *Ethnic and Racial Studies*, *Government and Opposition*, *Nationalism and Ethnic Politics*, *Nations and Nationalism*, *Political Studies*, *Parliamentary Affairs*, *Journal of Conflict Studies* et le *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*.

Razmik Panossian

Directeur - Politiques, programmes et planification

Rights & Democracy — Droits et Démocratie

Montréal, Québec,

RPanossian@dd-rd.ca

Razmik Panossian est Directeur - Politiques, programmes et planification au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (le centre est plus connu sous le nom de Droits et Démocratie — il s'agit d'un organisme non partisan lié au Parlement canadien et ayant pour mission la promotion des droits de la personne et de la démocratie dans le monde). Panossian est également responsable des projets de Droit et Démocratie dans le monde arabe (Jordanie et Maroc). Avant son retour au Canada en 2003, Panossian a enseigné à la London School of Economics and Political Science où il avait, au préalable, obtenu son doctorat. Comme professeur ses champs de spécialisation incluaient le nationalisme, les conflits ethniques et de la démocratisation de l'ex-URSS. Panossian a rédigé de nombreux articles et chapitres de livre sur la politique arménienne contemporaine et sur le Caucase du sud. En plus d'être un conférencier de

renommée internationale, Panossian travaille également comme consultant auprès des gouvernements du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis. Actuellement, il s'intéresse surtout aux questions de démocratisation et de droits de l'Homme au Moyen-Orient.

Marie-Joëlle Zahar

Professeur adjointe en relations internationales
Faculté des arts et des sciences - Science politique
Université de Montréal
marie-joelle.zahar@umontreal.ca
http://www.pol.umontreal.ca/Marie_Joelle_Zahar.htm

Marie-Joëlle Zahar est une spécialiste des problématiques liées aux guerres civiles (résolutions de conflits, instauration et maintien de la paix). Son aire de recherche privilégiée est le Liban et les Balkans. Zahar a reçu de nombreux prix, notamment le Prix d'excellence de l'Académie des Grands Montréalais pour sa thèse de doctorat. Zahar a été fellow au Center for International Security and Cooperation de l'université de Stanford (Californie, É-U) et au Munk Centre for International Studies de l'université de Toronto. Elle a publié de nombreux articles sur l'après-guerre libanaise. Zahar travaille actuellement à un livre qui, dans une perspective comparative, s'intéresse aux interventions étrangères et à la reconstruction de l'appareil étatique au Liban et en Bosnie.

ANNEXE III - Communiqué de presse

Réunion d'experts canadiens et libanais à Montréal pour venir en aide au Liban

Montréal, 18 septembre 2004. Des experts canadiens et libanais se sont réunis à Montréal et à Beyrouth (par téléconférence) afin de discuter des moyens susceptibles d'améliorer le système politique libanais. Les experts ont débattu sous le thème : « Apprendre de la diversité canadienne pour aider le Liban à bâtir un système qui mise sur sa propre diversité ». Ceux-ci avaient pour tâche d'identifier les facteurs de réussite du système politique canadien afin d'y trouver une source d'inspiration pour le Liban.

Le Canada et le Liban sont toutes deux des sociétés pluralistes ayant des systèmes bien distincts qui tentent de concilier leurs différentes communautés. Les communautés canadiennes se différencient selon la langue, notamment l'anglais et le français, tandis que les communautés libanaises se distinguent plutôt par leur identité confessionnelle.

Au terme de l'atelier, les recommandations suivantes ont été émises :

- 2) Poursuivre l'application des clauses clés de l'accord de Taëf, notamment :
 - a) La consolidation des prérogatives du Conseil économique et social
 - b) La décentralisation administrative
 - c) La déconfessionnalisation du système politique
 - d) Le retrait de toutes les armées étrangères et le démantèlement des milices
- 3) Créer un espace légal non confessionnel.
- 4) Soutenir des thèmes d'intérêt général tels que la justice sociale par le biais d'organisations non gouvernementales à grande représentativité.
- 5) Établir un lien direct entre citoyens et institutions étatiques par l'établissement d'un poste de « protecteur du citoyen ».
- 6) Garantir l'imputabilité et la transparence des institutions étatiques en créant un poste d'auditeur général indépendant.
- 7) Promouvoir la responsabilité et la conscientisation citoyennes par le biais de programmes portant sur les questions locales.
- 8) Promouvoir et encourager la population, par le biais de l'éducation civique, à exiger l'imputabilité des représentants élus.
- 9) Promouvoir des activités culturelles intégratives.

Une conférence se tiendra au Liban dans les six mois à venir, dans le but de soumettre ces recommandations à des organismes libanais ainsi qu'à des politiciens qui œuvrent pour réformer le système politique libanais.

Cet événement a été organisé pour le Rassemblement Canadien Pour le Liban (www.rcplonline.org) et subventionné par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. La mission du RCPL est de promouvoir les droits de la personne tels que dictés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'atelier a été suivi d'une conférence de presse pendant laquelle Raymonde Folco, députée fédérale de la circonscription de Laval-Ouest, a prononcé une allocution au nom du Premier ministre du Canada, Paul Martin. Le Consul général du Liban, Khalil Habr, représentait le gouvernement libanais. Les représentants de 20 organisations non gouvernementales étaient également présents.

ANNEXE IV – La liste des ONG et des militant-e-s interrogé-e-s

Amnistie Internationale (Groupe Beyrouth II)

M. Charles Nasrallah

Domaine d'activité : Les droits de la personne

CDRL (Center for Democracy and the Rule of Law)

D^r Mohammad Mugarbi

Domaine d'activité : L'intégrité du système judiciaire

www.cggl.org

Collectif des victimes de la guerre

M^{me} Wadad Halwani

Domaine d'activité : Recherche et conscientisation sur les horreurs de la guerre

Courant de la société civile

M^{gr} Grégoire Haddad

Domaine d'activité : Le dialogue intercommunautaire et la laïcisation

Frontiers

M^{me} Samira Trad

Domaine d'activité : Les droits des réfugiés

Hiwar (Dialogue)

M. Paul Sawaya

Domaine d'activité : Le dialogue intercommunautaire

www.7iwarforum.org

Insan (Être humain)

M^{lle} Salma Kojok

Domaine d'activité : L'éducation à la paix et aux droits de la personne

LADE (Lebanese Association for Democratic Elections)

M. Karam Karam, M^{me} Bernadette Daou, M. Ghassan Makarem

Domaine d'activité : Le processus électoral

www.ladeleb.org

Lebanese Transparency (chapitre libanais de Transparency International)

M. Charles Adwan

Domaine d'activité : La lutte contre la corruption

www.transparency-lebanon.org

MIRSAD (Multi-Initiative on Rights : Search, Assist and Defend)

M. Kamal el Batal

Domaine d'activité : Les droits de la personne

www.mirsad.org.lb

SOLIDE (Solidarité avec les Libanais détenus ou exilés)

M. Ghazi Aad

Domaine d'activité : Campagne pour la libération des Libanais détenus en Syrie

M^{me} Nada Adhami

Domaine d'activité : Les droits de la personne

M^{me} Tina Naccache

Domaine d'activité : Les droits de la main-d'œuvre étrangère

ANNEXE V – La liste des nouvelles recommandations et projets

LADE

Recommandations :

- a) Faire adopter une loi électorale qui amorce l'abolition du confessionnalisme politique :
 - Application du scrutin majoritaire confessionnel à l'échelle du caza (district, plus petit que la mohafazat) pour faire élire 82 députés et du scrutin proportionnel aconfessionnel à l'échelle de la mohafazat (province) pour faire élire 32 députés. Cette dernière mesure permettrait un début de représentativité nationale à des partis multiconfessionnels sans pour autant bousculer les équilibres communautaires en place. Cette loi prévoirait également de baisser l'âge du vote de 21 à 18 ans et d'accorder le droit d'éligibilité à une partie de l'élite jusque là interdite d'accès au Parlement : les professeurs de l'Université libanaise (publique).
 - Création d'une commission électorale indépendante composée de représentants de l'État et de la société civile. Le mandat de cette commission s'étendrait du financement des partis à la publicité électorale. L'expertise canadienne peut s'avérer utile dans ce domaine.
- b) Rétablir l'indépendance du système judiciaire.
- c) Séparation claire des pouvoirs entre les appareils exécutif, législatif et judiciaire.
- d) Étendre l'action de l'ACDI et d'Oxfam en matière d'activités culturelles et éducatives visant à promouvoir le dialogue intercommunautaire.

Projets :

Dresser un bilan du déroulement des prochaines élections dans le but de formuler des recommandations permettant de perfectionner le processus démocratique. Cet exercice d'évaluation a également le mérite de maintenir la mobilisation des bénévoles à un niveau élevé d'un scrutin à l'autre. L'intérêt des donateurs s'estompe généralement juste après les élections ce qui ne permet pas d'assurer un suivi cohérent des enjeux du processus électoral.

HIWAR

Recommandations :

- a) Renforcer les institutions étatiques.
- b) Laïciser les mentalités dans un prélude à l'abolition du confessionnalisme politique.
- c) Réactiver la justice pour pouvoir exiger l'imputabilité.

Projet :

Infolettre (newsletter) interuniversitaire pour la promotion du dialogue et la coexistence. Les étudiants seront encouragés à contribuer en rédigeant des articles moyennant une rémunération symbolique.

CDRL / MIRSAD

Recommandations :

- a) Réforme du système judiciaire et instauration de l'État de droit par l'application de la Constitution. Selon l'article 20 de la Constitution, le système judiciaire émet des jugements « au nom du peuple libanais ». Cet article à lui seul accorde la suprématie au peuple plutôt qu'à la communauté confessionnelle, surtout en matière de statut personnel.
- b) Décentralisation démocratique : le gouverneur de Beyrouth, comme ceux des autres mohafazat, est actuellement un fonctionnaire nommé au lieu d'être élu.
- c) Imputabilité des parties étrangères dans tous les domaines pertinents au Liban : une évaluation des réalisations des projets de l'ACDI au Liban concernerait les contribuables canadiens au premier chef.

Projets :

- a) La Campagne nationale pour l'intégrité du système judiciaire :
 - Travailler sur des cas individuels en matière de corruption et d'imputabilité. Exemple de cas : un juge intouchable par l'«Inspection judiciaire» malgré des preuves à charge pesant contre lui pourrait être destitué au Liban en le faisant accusé de parjure au Canada dont il jouit de la citoyenneté sans y avoir résider; une plainte en ce sens a été déposée contre lui auprès de Citoyenneté et Immigration Canada. Tout suivi à partir du Canada est fort apprécié dans ce cas.
 - Réformer l'ensemble de la magistrature ; celle-ci n'excède pas les 400 juges, c'est donc beaucoup plus simple que de réformer tout un État.
- b) Faire adopter une loi électorale complètement aconfessionnelle en adoptant des circonscriptions de 20 000 habitants pour y tenir des scrutins majoritaires sans contraintes communautaires concernant les candidatures. Cette loi prévoit également la création d'une commission électorale indépendante formée de membres libanais aux deux tiers avec un tiers d'observateurs internationaux. Une section est également vouée au financement des campagnes électorales et à l'accès à la publicité.

LEBANESE TRANSPARENCY

Recommandations :

- a) Réformer le système judiciaire afin de s'attaquer à la corruption aux échelons les plus élevés de l'État.
- b) Réduire la corruption à travers une réforme administrative qui se débarrasserait des trois quarts de fonctionnaires surnuméraires tout en augmentant les salaires des fonctionnaires restant.
- c) Adopter une loi électorale représentative qui prévoirait la petite circonscription.

Projets :

- a) Faire adopter une loi sur l'accès à l'information, outil juridique essentiel pour l'obtention de la transparence. Les arguments constitutionnels existent et la loi est en cours d'élaboration.
- b) Création du «Réseau international des jeunes contre la corruption». Le contact est déjà noué avec Martin LaFlamme (DFAIT - Human Security Program) à cet effet.
- c) Organiser des ateliers de travail en région ayant pour thème la lutte contre la corruption.

AMNISTIE INTERNATIONALE / INSAN

Recommandations :

- a) Adhésion du Liban à la Cour pénale internationale.
- b) Épurer les cours d'éducation civique de la propagande politique et unifier le manuel d'histoire. (Insan)

Projets :

- a) Camp d'été annuel, pour enfants et adolescents, sur l'éducation à la paix et les droits de la personne. (Insan)
- b) Inauguration d'une école pour enfants d'immigrés illégaux de six nationalités africaines et asiatiques. (Insan)
- c) Assurer le suivi du cas urgent d'un réfugié reconnu par le Canada, le Comité international de la croix-rouge (CICR) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Bien que son dossier devait être traité en priorité, ce réfugié risque la mort en attendant ses papiers canadiens au Liban depuis plus d'un an. Un suivi urgent à partir du Canada semble nécessaire pour débloquer la situation. (Amnistie Internationale)

COURANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Recommandation :

Priorité à la laïcisation sous toutes ses formes.

Projets :

- a) Rassembler toutes les forces œuvrant pour l'abolition du confessionnalisme au sein d'un congrès durant les six prochains mois.
- b) Lancer un ciné club hebdomadaire pour les élèves des classes secondaires dans le but de promouvoir le dialogue interlibanais. Le projet est monté mais le financement n'a toujours pas été assuré.
- c) Organiser des activités sportives entre écoles de toutes les confessions.

COLLECTIF DES VICTIMES DE LA GUERRE

Recommandations :

- a) Loi électorale neutre et équitable.
- b) Faire la lumière sur les atrocités de la guerre civile pour qu'elles ne se répètent plus, un travail de mémoire nécessaire pour la réconciliation nationale.

Projets :

- a) À moyen terme, un monument national pour commémorer le 13 avril 1975, date du déclenchement de la guerre.
- b) À long terme, un musée pour exposer les horreurs de la guerre civile.

FRONTIERS

Recommandation :

Adoption d'une loi sur l'immigration qui consacrerait le respect du principe de non-refoulement pour les réfugiés.

Projet :

Élection de délégués de classe dans les écoles (avec programme électoral, imputabilité et consultation avec la base).

NADA ADHAMI

Recommandation :

Créer une « Commission de la vérité et de la réconciliation », comme en Afrique du Sud, afin de tourner définitivement la page sanglante de la guerre.

TINA NACCACHE

Recommandation :

Rendre les parties libanaises imputables dans le cas de partenariats libano-canadiens.